

Belmont, le 24 août 2026

Préavis n° 14/2026
Au Conseil communal

**Achat de matériel d'exploitation et
remplacement d'un véhicule pour le
service de la voirie**

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	3
2. Contexte et critères d'utilisation.....	3
2.1 Tondeuse télécommandée.....	3
2.2 Nouveau véhicule en remplacement du Peugeot Boxer à pont	5
3. Coûts	7
3.1 Récapitulatif des coûts.....	7
4. Charges d'amortissement.....	8
5. Conclusions	9

Au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La présente demande d'investissement porte sur deux sujets distincts :

- **L'acquisition d'une tondeuse télécommandée** destinée au service des espaces verts. Cette démarche est motivée par la configuration particulière de notre commune, caractérisée notamment par des terrains présentant de fortes déclivités. Cette topographie représente un risque pour nos collaborateurs chargés de leur entretien, et l'utilisation d'un tel équipement permettrait de réduire significativement leur exposition à ces dangers.
- **Le remplacement de l'un des trois véhicules polyvalents de la voirie** utilisés quotidiennement pour assurer les différentes activités et prestations au service de nos citoyens. Le parc actuel se compose des véhicules suivants :
 - o 1 camionnette diesel à pont basculant Peugeot Boxer, acquise en 2016, dédiée aux services extérieurs ;
 - o 1 bus électrique Peugeot E-Expert, acquis en 2022, principalement dédié aux services industriels (eau et électricité) et équipé du matériel nécessaire pour intervenir notamment en cas de fuite sur le réseau d'eau ;
 - o 1 camionnette électrique Peugeot E-Expert à pont basculant, acquise en 2026, dédiée aux services extérieurs.

La présente demande d'investissement concerne le premier de ces véhicules, aujourd'hui âgé de 10 ans et affichant un kilométrage de 110'000 km. Malgré l'absence de quatre roues motrices, qui seraient pourtant particulièrement utiles compte tenu de la topographie de notre commune, ce véhicule a jusqu'à présent donné satisfaction.

Il commence néanmoins à montrer de sérieux signes d'usure et il devra être présenté à l'expertise en 2027. Tout cela laisse présager une augmentation des coûts de réparation et d'entretien. Le maintien de ce véhicule en service devrait ainsi entraîner, à court et moyen terme, des frais de plus en plus importants.

2. Contexte et critères d'utilisation

2.1 Tondeuse télécommandée

Un accident du travail est survenu lors de travaux d'entretien des espaces verts sur un terrain présentant une pente importante. Un collaborateur des Services extérieurs a été victime d'une chute, entraînant des blessures qui auraient pu avoir de graves conséquences et séquelles.

Cet accident a mis en évidence la nécessité de revoir les méthodes de travail utilisées pour l'entretien des terrains en pente, nombreux sur le territoire communal.

Cette démarche s'inscrit également dans le respect des obligations légales découlant de la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et de l'Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), ainsi que des directives de la SUVA en matière de sécurité au travail.

Une analyse de l'accident a été réalisée par notre chargé de sécurité et santé au travail et différentes mesures correctrices ont été définies et évaluées conformément au principe STOP de la SUVA.

La mesure prioritaire consiste à **supprimer le danger à la source**, en évitant autant que possible qu'un collaborateur doive évoluer directement sur un terrain fortement en pente pour effectuer les travaux d'entretien des espaces verts.

Conformément à l'état de la technique, l'utilisation d'une tondeuse télécommandée, adaptée aux caractéristiques des terrains concernés, apparaît comme une solution particulièrement appropriée. Elle constitue ainsi un élément déterminant dans le choix des mesures de prévention à mettre en œuvre, conformément aux exigences de la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

Compte tenu de ces constats, nous avons fait appel à deux fournisseurs spécialistes en matériel professionnel adapté. L'un à Yverdon et l'autre à Savigny. Comparativement, les deux sociétés offrent le même matériel aux mêmes conditions. Pour des raisons évidentes de praticité et de proximité, notre choix s'est porté sur la société Moret machines agricoles SA.

Ci-après un tableau récapitulatif des 3 machines envisagées :

Critères	Agria 9700 E	AS990 Thar	TIMAN TC 1000S
Type moteur	Electrique Batterie 480 Ah	Essence 2 cylindres 27 CV	Essence Vanguard 23 CV
Autonomie	5 heures	.-	.-
Transmission	.-	Hydrostatique	Hydraulique
Entraînement du broyeur	.-	.-	Hydraulique
Largeur de coupe	120 cm	90 cm, largeur totale 131 cm	100 cm
Vitesse	8.5 km/h	.-	7 km/h
Inclinaison	.-	50 degrés max	50 degrés max
Broyeur	.-	.-	36 couteaux
Poids avec broyeur	.-	482 kg	563 kg
Robot HT	CHF 89'600.00	CHF 33'950.00	CHF 33'560.00

Broyeur à fléaux HT	CHF 8'590.00	.-	CHF 6'190.00
Faucheuse avec barre de coupe	CHF 6'980.00 largeur 160 cm	.-	CHF 8'710.00 largeur 170 cm
Contre-poids arrière	.-	.-	CHF 450.00
Accessoires divers	CHF 4'630.00	.-	.-
Chargeur 230 V	CHF 3'190.00	.-	.-
Montant net HT	CHF 112'990.00	CHF 33'950.00	CHF 48'910.00
Rabais	CHF 7'990.00	CHF 1'950.00	CHF 4'506.65
Montant net TTC	CHF 105'000	CHF 32'000.00	CHF 48'000.00
Garantie usine	1 an	1 an	1 an

Nota bene : bien que le délai de couverture de garantie usuelle soit généralement de deux ans pour du matériel, la fréquence d'utilisation professionnelle fait passer cette échéance à 1 année.

Après comparaison des différents modèles, notre choix s'est porté sur la tondeuse robot TIMAN TC 1000S. C'est ce modèle qui a été pris en compte dans le présent préavis. De plus, un essai a été effectué et a donné entière satisfaction.

2.2 Nouveau véhicule en remplacement du Peugeot Boxer à pont

Le véhicule actuellement en service, âgé de 10 ans, arrive au terme de sa durée d'amortissement usuelle. Son remplacement s'inscrit donc aussi dans le cadre du renouvellement du parc communal, avec la volonté de disposer d'un véhicule mieux adapté aux conditions d'utilisation du service extérieur.

L'expérience acquise montre également qu'un véhicule à traction avant est peu adapté à notre environnement caractérisé par de fortes déclivités. Les importantes sollicitations de l'embrayage dans ces conditions peuvent entraîner une usure prématurée et des coûts d'entretien supplémentaires.

Plusieurs variantes ont dès lors été étudiées en tenant compte des principaux critères suivants :

- **Motorisation** : diesel ou électrique ;
- **Transmission** : traction, propulsion ou 4x4, avec boîte automatique ;
- **Système de chargement** : pont basculant ou multilift ;
- **Capacité de charge** ;
- **Vitesse de déplacement.**

Six constructeurs ont été consultés : **Mercedes, Iveco, VW, Ford, Renault et Opel.**

Après analyse des offres et consultation du service concerné, les critères déterminants suivants ont été retenus :

- **Motorisation diesel**, mieux adaptée aux sollicitations du véhicule ;
- **Transmission intégrale 4x4 et boîte automatique**, indispensables compte tenu de la topographie communale et permettant une meilleure motricité ainsi qu'une utilisation plus sûre sur les terrains en pente ;
- **Système multilift**, offrant davantage de polyvalence, facilitant les opérations de chargement et de manutention et permettant l'utilisation d'une benne interchangeable avec le **VT 470** ;
- **Capacité de charge élevée**, privilégiée par rapport à la vitesse de déplacement. Le véhicule étant limité à 40 km/h, cette vitesse reste suffisante pour les activités communales, sachant que la majorité de nos routes sont limitées à 30 km/h.

Ces critères ont permis de déterminer les véhicules répondant réellement aux besoins du service et de procéder à une comparaison ciblée des solutions les plus pertinentes.

Parmi les différents constructeurs consultés, l'analyse des véhicules proposés a montré que tous ne répondent pas de manière équivalente aux besoins spécifiques. Plusieurs modèles relèvent davantage de la catégorie des camionnettes aménagées, alors que d'autres disposent **d'une architecture de véhicule utilitaire à châssis-cabine**, mieux adaptée à l'installation d'équipements, tels qu'un système multilift et une benne interchangeable.

Compte tenu des exigences du service en matière de **capacité de charge, de robustesse, de transmission 4x4 et de polyvalence**, la comparaison détaillée a donc été recentrée sur ce type de modèle, qui répond pleinement au cahier des charges défini.

Le choix s'est porté sur le **Sprinter Mercedes 519 CDI PRO**.



Prix - véhicule avec les équipements

	Montant en CHF
Prix de base véhicule	65 000,00
+ Peinture	-.-
+ Équipements spéciaux	12 435,00
+ Équipements supplémentaires	55 295,00
= Prix véhicule avec équipements	132 730,00
- <i>Star deal</i>	5 420,45
- <i>Rabais Flotte</i>	4 646,10
- <i>Soutient groupe leuba</i>	3 097,40
= Prix net (sans TVA)	119 566,05
+ 8,10 % TVA	9 684,85
= Prix total (incl. 8,10 % TVA sur la base d'imposition)	129 250,90

3. Coûts

3.1 Récapitulatif des coûts

Tondeuse télécommandée	Montants
Robot tondeuse télécommandée	CHF 48'910.00
Rabais	CHF -4'506.85
Sous-total HT Robot tondeuse	CHF 44'403.15
TVA 8.1 %	CHF 3'596.65
Total TTC	CHF 47'999.80
Montant demandé TTC	CHF 48'000.00

Véhicule service de voirie	
Sprinter Mercedes 519 CDI PRO	CHF 132'730.00
Rabais	CHF -13'163.95
Sous-total HT Mercedes	CHF 119'566.05
TVA 8.1 %	CHF 9'684.85
Total TTC	CHF 129'250.90
Montant demandé TTC	CHF 130'000.00

Montant global de la demande TTC	CHF 178'000.00
---	-----------------------

La reprise de la camionnette Peugeot Boxer n'a pas encore été pris en compte, mais devrait, le cas échéant, diminuer la demande de crédit global.

4. Charges d'amortissement

Les amortissements par annuités égales sur 10 ans des travaux mentionnés dans le présent préavis se présentent de la manière suivante :

Compte de charges	Compte de bilan et immobilisation	Montant	Amortissement annuel
Tondeuse télécommandée			
431.3313.00	9146.00.00/20261401	CHF 48'000.00	CHF 4'800.00
Nouveau véhicule pour la voirie			
432.3313.00	9146.00.00/20261402	CHF 130'000.00	CHF 13'000.00

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 14/2026 du 24 août « Achat de matériel d'exploitation et remplacement d'un véhicule pour le service de la voirie » ;
- Ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 48'000.00 TTC, destiné à financer l'achat de la tondeuse télécommandée, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale.
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.00 TTC, destiné à financer le remplacement d'un véhicule pour le service de la voirie, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale.
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché.

Direction des Travaux et des Services industriels

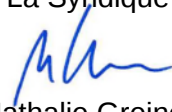
Sandra Gillard

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Nathalie Greiner



Le Secrétaire municipal

Grégoire Vagnières

